



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 07 novembre 2019

- approuvé le 30 avril 2020 -

PRESENTS	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Sandrine AMSTUTZ, Loïc BERTHOD, Nicolas BURRA, Kerstin BRINKMANN, Olivier DESRICARD, Joaquim DOLZ, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Georges FELOUZIS, Simon FLANDIN, Frédérique GIULIANI, Rita HOFSTETTER, Manuel PERRENOUD, Carlos REY, David SANDER
Ex officio	Mireille BETRANCOURT – doyenne, Maëlle LE POTTIER – administratrice, Valérie FAVEZ, Céline TERRAPON, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études
Invité(s)	Vice-doyenne : Nathalie DELOBBE
EXCUSES	
Membres du Conseil	Daphné BAVELIER, Edith CAMPOS, Marie-Luce BIANNE CLAES, Céline CASTELLINO, Martin DEBBANE, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Alexander FARAH, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Marco HESSELS, Judith PERROTTET
Ex officio	Stéphanie BOUCHET ROSSIER, Aline MEYER, Madiha NASIR – conseillères aux études

Ordre du jour

- 1 – Approbation du PV de la séance du 26.09.2019
- 2 – Communications de la doyenne
- 3 – Point de situation sur la position du Rectorat concernant l'anonymisation des examens à l'Université de Genève
- 4 – Approbation des modifications du règlement d'études du MAS en neuropsychologie – p/approbation
- 5 – Mise à jour de la directive interne d'acquisition d'équipement informatique – p/approbation
- 6 – Divers

En ouverture, les représentants étudiants indiquent vouloir proposer des élections complémentaires dans les commissions permanentes de la Faculté. Le point est ajouté, afin d'être voté, à l'ordre du jour de la séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26.09.2019

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE

→ Suppléance Aline Meyer – conseillère aux études

Aline Meyer sera remplacée à 90% jusqu'en août 2019 par Céline Terrapon qui reprendra tous ses dossiers excepté le Master MAALT et la mobilité FEP (M. Nasir).

→ Absence Stéphanie Meylan – secrétaire du décanat

Durant cette période (jusqu'au 05 décembre a priori), il est demandé d'écrire à l'adresse générique secretariat-doyen-fpse@unige.ch et pas à Stéphanie Meylan directement.

→ Premiers renouvellements mandats professoraux

Ces premiers renouvellements sont soumis à des règles particulières https://www.unige.ch/rectorat/static/reglement_personnel.pdf (page 47)

Les dossiers concernés ont pris un peu de retard. La doyenne va solliciter les différents corps via leurs représentants au Conseil participatif dès aujourd'hui, leurs avis étant joints aux dossiers.

→ CRD – Nouveau processus d'accréditation pour l'Université

« Depuis le 1er janvier 2015, date d'application de la [LEHE](#), Loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, ces évaluations conduisent à l'[accréditation des institutions](#) qui est valable 7 ans. Précédemment, l'UNIGE a été auditée par l'OAQ en 2003-2004, en [2007-2008](#) et en [2013-2014](#). L'évaluation se déroule en trois temps : phase d'auto-évaluation, phase d'évaluation externe (visite d'un groupe d'expert-e-s) puis rapport et décision. Le rapport définitif sert de fil conducteur pour l'amélioration du système intégré d'assurance qualité de l'Université de Genève. »

Le processus d'évaluation démarrera dès 2020 et jusqu'en 2022.

→ Commission Ethique

La FPSE a été informée que le [comité d'éthique et de déontologie](#) avait conseillé à l'Université d'avoir une seule Commission Ethique, la [CUREG](#) et de ne plus avoir recours aux commissions d'éthique facultaires traitant les dossiers par délégation. La disparition des Commissions

facultaires (FTI, SdS et FPSE) vise à éviter les pratiques différentes afin que les mêmes règles soient appliquées à tous les dossiers soumis, quelles que soient les disciplines concernées. En Faculté, il ne s'agira plus désormais que d'un pré-traitement des dossiers. Cette décision risque toutefois d'avoir des conséquences non négligeables sur les délais de traitement, la FPSE étant, par ailleurs, la Faculté qui soumet la majorité des dossiers examinés par la Commission (recherche sur l'humain, recherches dans les écoles, monde de la publication en psychologie, ...).

Les dossiers de la Faculté de médecine, quant à eux, relevant du domaine médical, sont traités directement par la Commission cantonale d'Éthique.

Cette décision devait s'appliquer dès janvier 2020 mais il a été obtenu que les dossiers en cours soient finalisés en interne.

A noter que la Commission Universitaire d'éthique de la recherche est composée uniquement de membres du corps professoral (2 experts/Faculté, 4 ou 5 pour la FPSE).

Une discussion s'engage et il est souligné que la décision relève certainement d'un choix du Rectorat. En effet, les mêmes recommandations avaient été faites au Rectorat précédent qui n'avait pas suivi les préconisations du comité d'éthique.

Est mentionnée également la difficulté de gérer cette mission en Faculté.

Il est aussi rappelé le coût d'une demande auprès de la Commission cantonale, à partir de 200 CHF pour un travail de Bachelor ou de Master, et jusqu'à 2000 CHF. Qu'en sera-t-il désormais ?

La doyenne répond que soumettre un dossier en Commission Ethique Universitaire reste gratuit pour les demandeurs mais que la Faculté est sollicitée par le Rectorat pour une participation financière/soutien financier à hauteur d'un ½ poste d'adjoint-e scientifique (en complément du poste de Christelle Nigg, dont le salaire est totalement financé par le Rectorat).

3. POINT DE SITUATION SUR LA POSITION DU RECTORAT CONCERNANT L'ANONYMISATION DES EXAMENS À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Suite à l'information transmise par le Rectorat en 2018 (doc. annexe) qui indiquait avoir trouvé en l'e-assessment la technologie idéale pour implémenter l'anonymisation des examens au sein de l'Université de Genève, notamment dans le contexte plus large de l'Université numérique (i.e déploiement de la solution BYOD – Bring Your Own Device), la doyenne de la Faculté a accepté de faire un point de la situation à ce jour.

Pour rappel (source – Rectorat 2018 – doc. annexe) :

- L'anonymisation n'est pertinente que pour certains types d'examens (QROC, QCM, examens sur table de 1^{ère} année à fort effectif),
- Le souci d'équité doit être concilié avec la conception de liberté académique qui prévaut à l'UNIGE,
- 60'000 copies d'examens/année académique seraient concernées,
- COB3 (2016) : l'e-assessment retenue comme méthode la plus pertinente pour répondre à la question de l'anonymisation, via la solution « bring your own device », domaine dans lequel l'UNIGE figure parmi les pionniers en Suisse.

→ 2017-2018 : plus de 40 examens menés en e-assessment concernant plus de 3'300 étudiants ; perspectives élargies pour les années suivantes (plus de ressources, plus d'examens).

... / ...

A ce jour, il s'avère que la situation n'a guère évolué faute de ressources, notamment en termes de RH et de logistique (besoin de 5 informaticiens/salle d'examen ; solution « BYOD » pas forcément idéale). Le Rectorat a indiqué à la doyenne que des initiatives pouvaient toutefois être envisagées en UPER et a sollicité la Faculté pour la création d'un groupe de travail suite aux travaux duquel la FPSE pourrait prendre le rôle de faculté « pilote » sur la question.

La doyenne pose donc la question aux représentants des étudiants au Conseil participatif 1 - de l'importance de ce sujet pour les étudiants à la FPSE ?, 2 - de savoir quels problèmes seront résolus par la mise en œuvre de l'anonymisation ?

Les étudiants indiquent que la position officielle des associations étudiantes est clairement en faveur de l'anonymisation et qu'il s'agit d'une question importante. Ils proposeront des représentants pour participer à ce groupe de travail.

Une étudiante s'étonne toutefois que cette thématique, ayant déjà fait l'objet d'un groupe de travail au niveau de l'Assemblée de l'Université qui s'était emparée de cette question, soit à nouveau traitée, via un nouveau groupe de travail, en Faculté. Elle suggère de démarrer une réflexion à partir des résultats des travaux du groupe de travail de l'Assemblée.

M. Bétrancourt répond que les résultats des travaux facultaires seront probablement présentés à l'Assemblée de l'Université.

[départ G. Felouzis]

4. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU MAS EN NEUROPSYCHOLOGIE

Le projet de modification du règlement d'études a déjà fait l'objet d'un passage au Conseil participatif en juin dernier. S'agissant toutefois d'une version de travail, il n'a pas été validé en l'état par le service juridique (manquaient : exposé des motifs, plan d'études et dispositions transitoires).

Le Conseil participatif, lors de la séance du 13 juin avait également exprimé le souhait, à la demande des représentants étudiants, de la participation d'un-e étudiant-e au comité directeur du programme. Cette demande a été intégrée à cette nouvelle proposition de règlement.

Le projet de modification est désormais finalisé et sera mis en œuvre avec effet rétroactif à tous les étudiants du programme, y compris à ceux de la première volée ouverte en 2017.

Les dispositions transitoires restent à venir.

Soumise au vote, les modifications du règlement d'études du MAS en neuropsychologie sont approuvées à l'unanimité (14 voix).

5. MISE À JOUR DE LA DIRECTIVE INTERNE D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Avant le lancement de la campagne d'équipement annuelle, une mise à jour des principes d'acquisition de matériel, notamment informatique, s'imposait. En effet, il semblait nécessaire d'intégrer et de clarifier quelques règles en usage mais non protocolées, la directive n'ayant pas fait l'objet d'une révision depuis 2010.

Il s'agit, pour l'essentiel :

- de privilégier le standard PC et de définir un certain nombre de postes « standards » (fixe et portable) PC ou MAC
- d'autoriser l'achat de matériel Apple uniquement pour les membres du corps enseignant
- de demander une participation financière pour la différence de coût en cas de demande de matériel hors des standards définis
- de ne pas entrer en matière pour les demandes de collaborateurs dont le taux d'activité est inférieur à 25%

L'ensemble des règles d'acquisition sont visibles sur l'intranet :

<https://plone.unige.ch/fpse/services/sifpse/directive-pour-lacquisition-dequipement>

Soumise au vote, la mise à jour de la directive interne d'acquisition d'équipement informatique est approuvée à l'unanimité (14 voix).

[départ A. Akkari]

6. [AJOUT] ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMISSIONS DE LA FACULTÉ – ETUDIANTS

- Loïc Berthod – pour la Commission informatique
- Manon Petitmermet – pour la Commission de l'Égalité
- A la commission d'évaluation des enseignements (COMEVAL) : Quentin Zongo et Dominica Declercq tous les deux titulaires

Soumises au vote, les propositions d'élections complémentaires dans les Commissions permanentes de la Faculté [mandat 2019-2021] sont approuvées à l'unanimité (13 voix).

7. DIVERS

- **Rénovation salle libre-service**

Maëlle Le Pottier rappelle que des représentants étudiants sont attendus pour participer aux réflexions concernant la réhabilitation de la salle informatique libre-service réservée aux étudiants.

GE/ 21.11.2019/ M. Philippe